



Commune des Aviron

Extrait N° 15 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 OCT. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **01 octobre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE

Procurations : M. Jean Max ROPAUD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS a donné mandat à M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE

Absents : M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame MEZINO Julie Rose comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, MEZINO Julie Rose est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n°14.

& &
&

AFFAIRE N° 15/ Adoption du nouveau logo de la Collectivité

Hôtel de Ville

La nouvelle municipalité souhaite se doter d'une identité visuelle plus moderne et plus représentative de la politique de dynamisme qu'elle entend impulser sur le territoire.

Un travail de réflexion sur le renouvellement du logo de la Commune a ainsi démarré dès l'élection du nouveau Conseil.

Actuellement utilisées comme logo, les armoiries de la Commune qui représentent deux avirons, pour la bonne qualité du bois fournie par les ravines littorales en vue de confectionner des rames des pirogues et des dodos pour rappeler les premiers temps du peuplement, ne sont plus adaptées et donne une image du territoire en décalage avec la réalité actuelle.

Le travail réalisé consistait donc à faire correspondre l'image à la volonté de la nouvelle mandature qui est celle de montrer une évolution dynamique vers l'avenir.

L'équipe en charge du dossier a, de manière informelle, sollicité l'avis de plusieurs personnes : élus, agents, représentants du personnel, citoyens.

Plusieurs propositions ont été élaborées.

Les résultats de cette consultation ont mis en avant que le projet qui révélait les symboles et les atouts de la Commune était susceptible d'être retenu.

Le logo proposé reprend le pont des Avirons qui symbolise le territoire. Au travers de ses couleurs, il matérialise l'aspect triple de la ville à savoir, la mer, la terre et la forêt.

Sa simplicité et sa sobriété symbolisent la tranquillité et la qualité de vie du territoire.

Le dynamisme du territoire se retrouve dans l'image du pont qui nous permet d'avancer sur la base du tryptique mer/terre/forêt.

Enfin l'armoirie est sauvegardée puisqu'elle réapparaît dans le nom de la ville.

Le logo proposé retranscrit donc les qualités propres à la Commune et la volonté de réveiller l'ambition de la ville et d'avancer sur la base des atouts du territoire tout en sauvegardant son histoire.

Il est présenté ci-dessous :



Le Conseil est invité à :

- Adopter le nouveau logo de la ville ;
- Autoriser à le déployer sur l'ensemble des supports de communication de la ville.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le nouveau logo de la ville ;
- Autorise son déploiement sur l'ensemble des supports de communication de la ville.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Eric FERRERE

